



RAPPORT DE JURY CAFIPEMF session 2018 – Académie de la GUYANE

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DE JURY CAFIPEMF

-SESSION 2018-

ACADEMIE DE LA GUYANE

Textes de référence : Arrêté du 20 juillet 2015 paru au JO du 22 juillet 2015 – Circulaire 2015-109 parue au BOEN du 23 juillet 2015

PREAMBULE

Au-delà d'une reprise des textes officiels orientant l'organisation de cette certification, ce rapport de jury se veut être une synthèse des remarques et une aide aux candidats qui souhaitent poursuivre une évolution de carrière et s'appuyer sur des orientations pour préparer cette épreuve.

L'Académie de la Guyane a un grand besoin de formateurs qualifiés qui ont besoin d'être accompagnés et formés afin d'offrir le meilleur au suivi et à l'accompagnement des PES, des contractuels et aux enseignants débutants.

De ce fait, une fois la vérification des conditions requises, il est important de souligner que les candidats se présentant à cette certification sont souvent jeunes dans le métier ou riches d'expériences diverses vécues sur d'autres territoires. Cette hétérogénéité oblige à une personnalisation des parcours pour la montée en compétences de chaque candidat qui doit garder confiance en son projet et accepter les nombreuses remises en question inhérentes à la passation de cette certification.

Il conviendra de remercier chacun des acteurs mobilisés par cette certification : les personnels administratifs de la Division Examens et Concours, les membres des jurys et les participants à la formation que sont notamment les Inspecteurs de l'Education Nationale en charge d'une Circonscription, les Conseillers Pédagogiques et les formateurs de l'ESPE.

Pour le Président du jury

La vice-présidente

Corinne GALLE

IEN A au DAASEN

Académie de Guyane

PRESENTATION DE LA FORMATION

La spécificité géographique de la Guyane oriente cette organisation sur deux sites : Cayenne et Saint Laurent du Maroni. Chacun aurait dû recevoir 12h00 de formation soit pour les épreuves d'admissibilité, soit pour celles d'admission. Nous aurons à mieux gérer les relations avec l'ESPE afin de satisfaire à chacune de nos obligations en ce domaine, notamment pour la rédaction et soutenance du mémoire aux épreuves d'admission.

Thèmes traités

Pour l'Admissibilité :

- a) concevoir le rapport d'activité et préparer sa présentation,
- b) développer des compétences de formateur en appui sur le référentiel,
- c) préparer un entretien avec le jury

Pour l'Admission :

- a) développer une posture de formateurs,
- b) analyser une séance pédagogique ou préparer une action de formation,
- c) conduire un entretien,
- d) rédiger un mémoire professionnel en appui sur une démarche universitaire et soutenir ce mémoire

En appui sur les textes, les candidats ont bénéficié d'un accompagnement en circonscriptions notamment, pour l'admissibilité, par des accès à diverses ressources, par des visites de classe suivies de temps d'échanges de pratiques et, pour les candidats préparant l'admission, par un suivi d'un fonctionnaire stagiaire ou en préparant une action de formation avec un conseiller pédagogique référent.

REGARDS SUR QUELQUES STATISTIQUES

L'admissibilité

De l'inscription à l'épreuve :

42 inscrits -10 désistements – 32 présents, soit **76,20%** par rapport aux inscrits

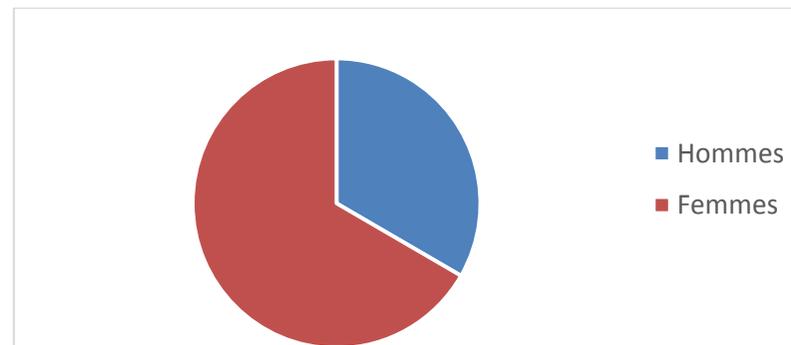
Candidats admissibles : 15/32, soit **46,87%**

Commentaires : Une enquête a été menée quant aux désistements ; les candidats évoquent majoritairement des raisons personnelles.

Répartitions Hommes/femmes

Présents : 78%Femmes – 22%Hommes

Admis : 33,33%Hommes- 66,66%Femmes



Ce qui représente par rapport aux femmes et hommes présents

5/8 pour les hommes donc 62,5% et

10/24 pour les femmes soit 41,66%

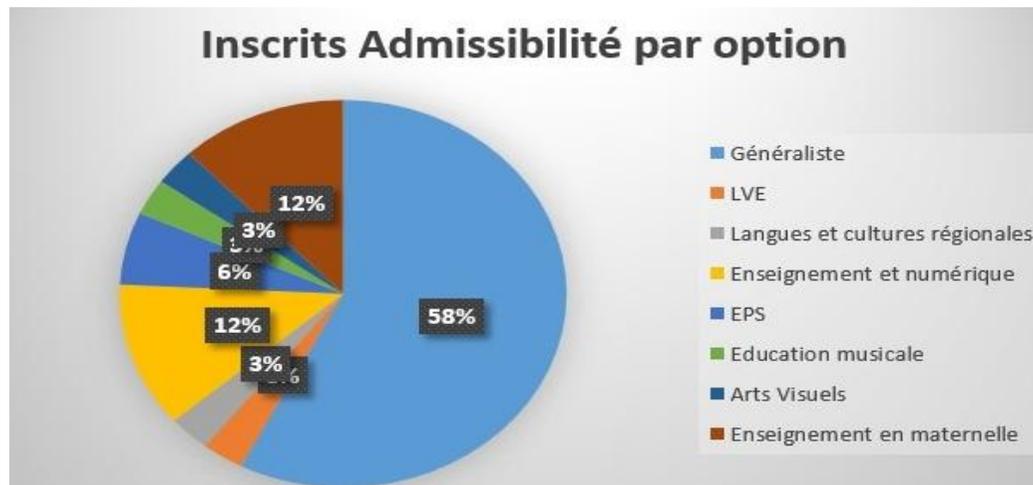
Commentaire : Ce résultat serait à croiser avec l'origine des situations professionnelles ; en effet, les candidats admissibles masculins étaient souvent des faisant fonction Conseillers Pédagogiques.

Poids du CAFIPEMF déjà vécu

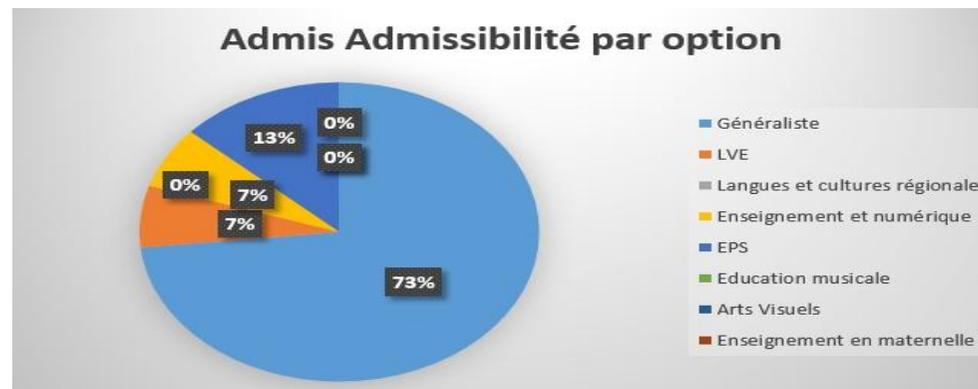
Première présentation	Seconde présentation	Troisième Présentation
21	10	1
65,625%	31,25%	3,125%
31,8%ADMISSIBLES	70% ADMISSIBLES	100% ADMISSIBLES

Commentaires : cette première analyse (elle sera à confronter avec les résultats des années futures) indiquerait que s'engager sur cette certification, c'est accepter le début d'un processus quant à un changement de posture.

Poids du choix des options



Commentaires : L'on constate une dominante : l'inscription pour le CAFIPEMF généraliste suivie de l'enseignement en maternelle et en numérique.



Textes de référence : Arrêté du 20 juillet 2015 paru au JO du 22 juillet 2015 – Circulaire 2015-109 parue au BOEN du 23 juillet 2015

Commentaires : Les résultats démontrent les difficultés de l'épreuve : place de cette option sur la phase d'admissibilité.

Que demande-t-on : des connaissances théoriques, didactiques spécifiques ? Quel équilibre entre l'option et la posture de formateurs ?

Le jury a rencontré des candidats fragiles sur les instructions officielles, sur les mises en œuvre pédagogiques et d'énormes confusions didactiques. Aucun admissible pour l'option maternelle : trop de confusions ou d'approximations.

L'admission

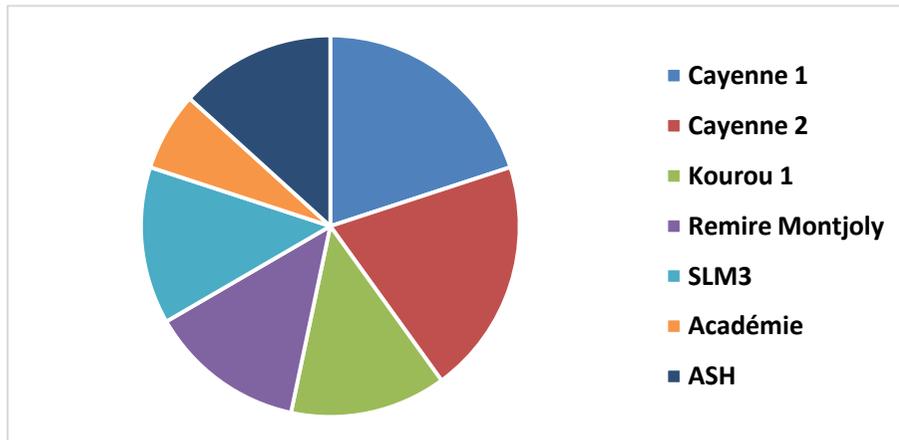
De l'inscription à l'épreuve :

23 inscrits – 8 reports – 15 présents soit **53,57%** par rapport aux inscrits

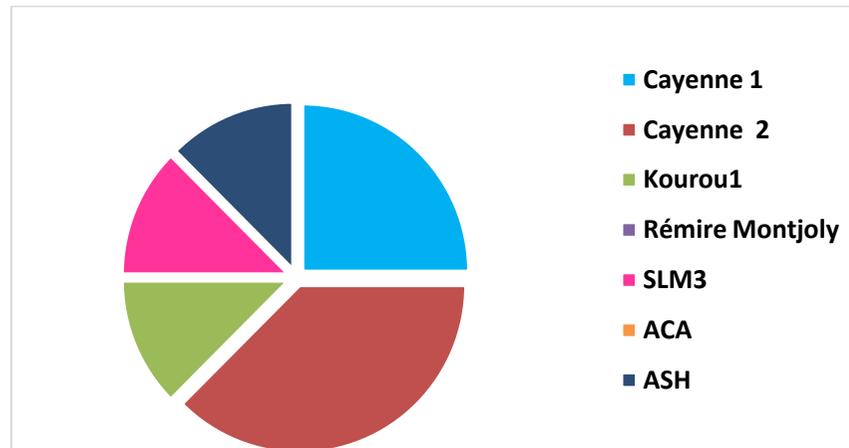
Commentaires : un résultat honorable en appui sur le regard porté, chez le candidat, quant au processus de changement de posture avancé et assez solide pour atteindre assez rapidement l'expertise.

Les candidats expliquent leur report sur des raisons professionnelles : temps de rédaction du mémoire, notamment.

Répartition des candidats présents par circonscription : CAY1:3–CAY2 :3-KOUR1:2-REMI: 2- SLM3:2- ACA:1- ASH:2



Répartition des admis par circonscription : CAY1:2 – CAY2:3 – KOUR1:1 – SLM3: 1 – ASH: 1



Répartition du choix des épreuves professionnelles pour les présents

Analyse de pratique	Action de formation
9	6
60%	40%

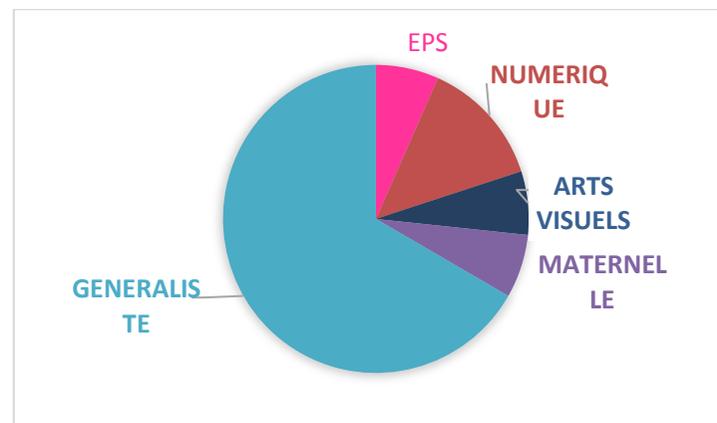
Répartition du choix des épreuves professionnelles pour les admis

Analyse de pratique	Action de formation
6	2
75%	25%

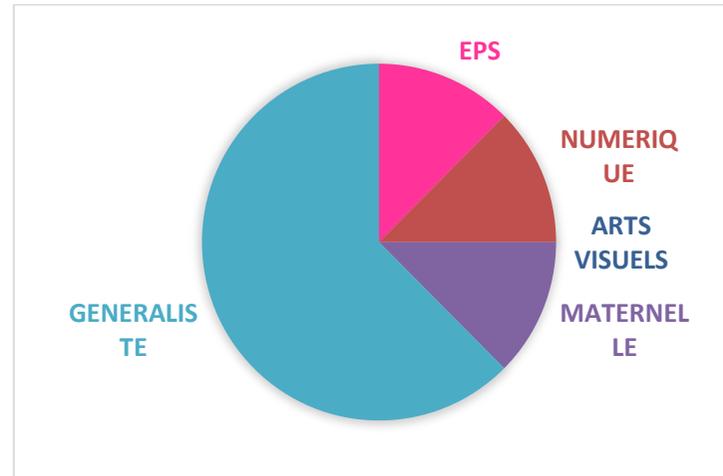
Commentaires : au-delà de la comparaison présents/admis, il convient de relativiser quant aux résultats par choix de pratique professionnelle : l'analyse de pratique représente 66,66% d'évolution et l'action de formation affiche 33,33%.

Ce résultat permet un début de réflexion pour les candidats : que choisir pour la passation de l'épreuve? Quelles possibilités et facilités de formation et d'accompagnement ?

Répartition des options pour les présents : GEN : 10- EPS : 1- NUM: 2 – AV : 1 – MAT: 1



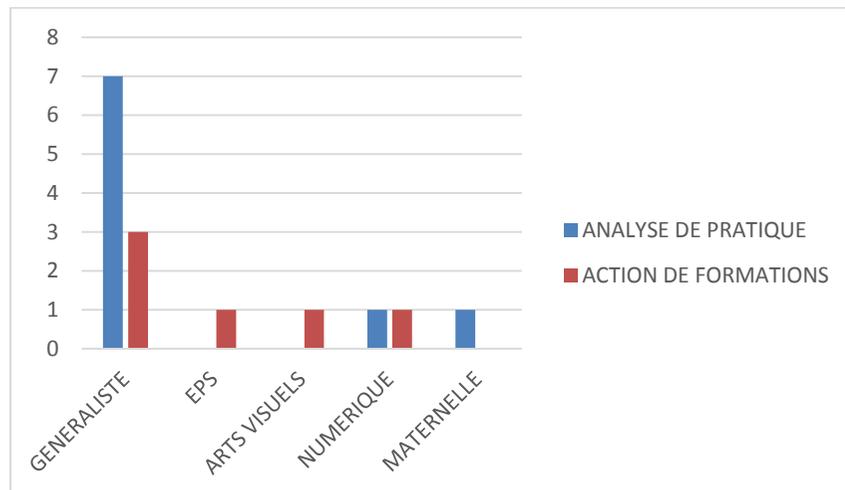
Répartition des options pour les admis : GEN : 5 – EPS : 1 – NUM: 1 – MAT : 1



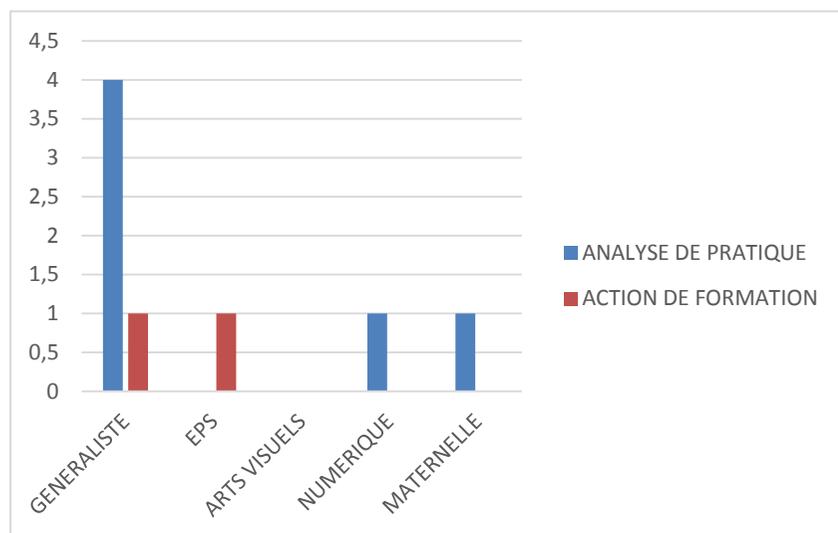
Commentaires : l'on en retient donc :

- ▶ la moitié des candidats inscrits en généraliste a réussi l'épreuve ;
- ▶ 100% des candidats ont été reçus, soit un candidat ;
- ▶ La moitié des candidats inscrits sur l'option « enseignement et numérique » a réussi l'épreuve ;
- ▶ 100% des candidats inscrits sur l'option « maternelle », soit un candidat ;
- ▶ Aucun candidat inscrit sur l'option « arts visuels » n'a été retenu ;

Croisement : épreuve professionnelle et option pour les présents

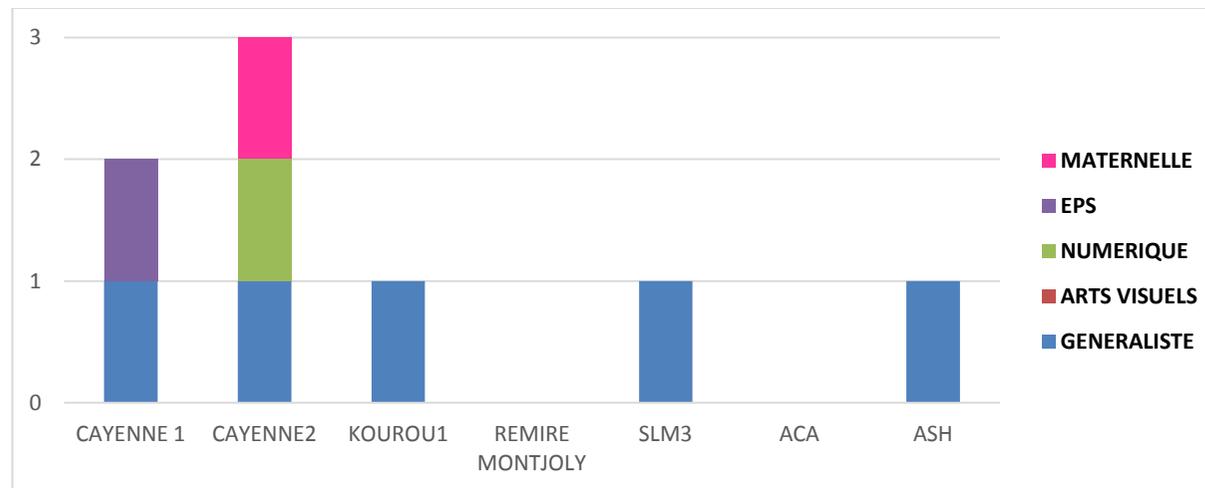
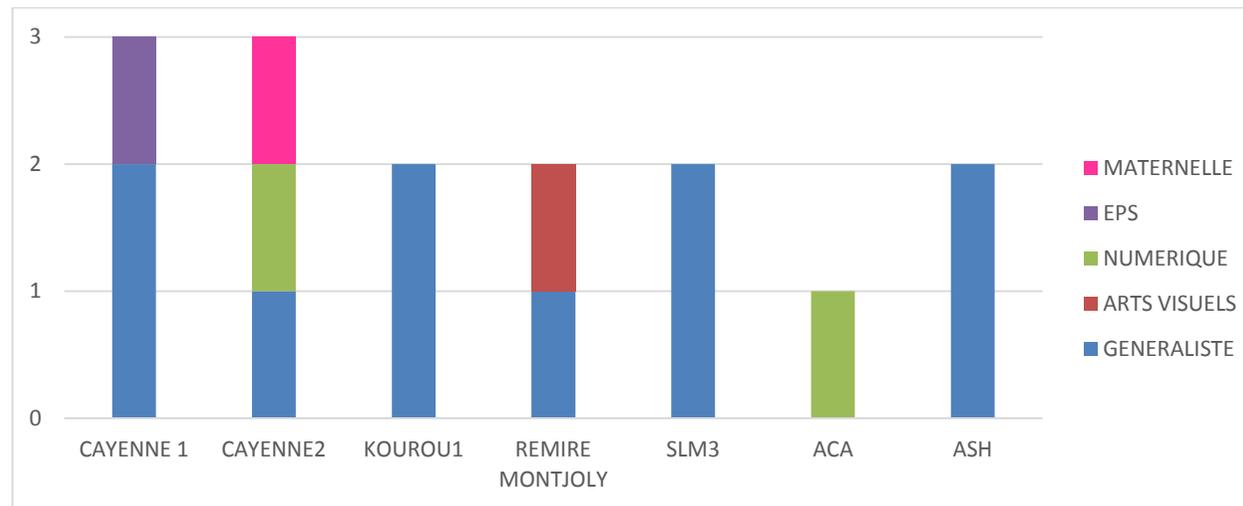


Croisement : épreuve professionnelle et option pour les admis

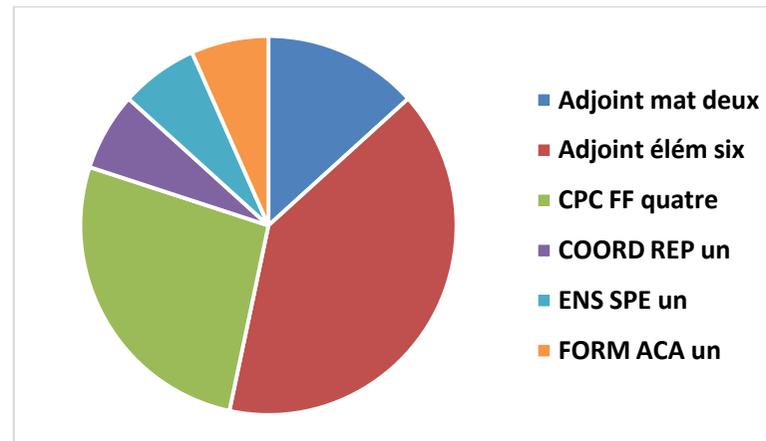


Commentaires : au-delà des analyses déjà effectuées, l'on devine, pour cette année, la prédominance du binôme analyse de pratique/généraliste. Il conviendrait maintenant de faire référence aux situations professionnelles des candidats

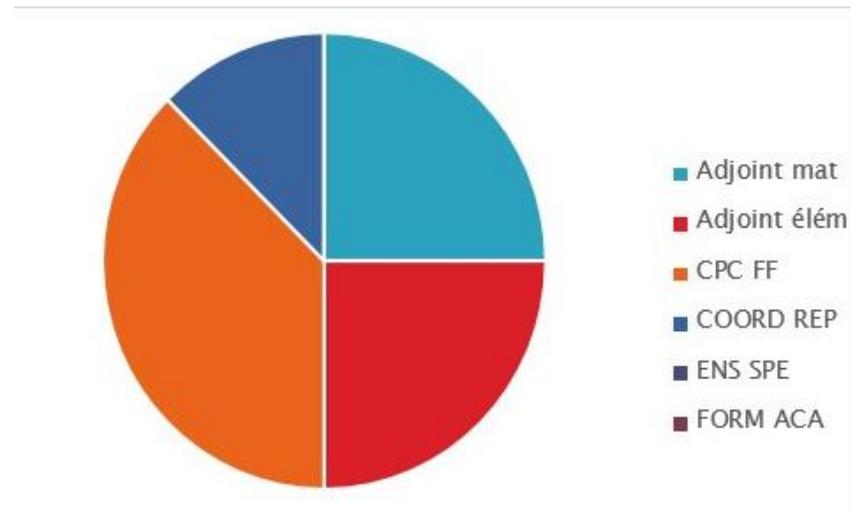
Répartition des options par circonscription



Situation professionnelle des candidats présents



Situation professionnelle des candidats admis : Adj mat : 2 – adj elem : 2 – CPC FF : 3 – Coord Rep : 1



Commentaires : l'on obtient donc :

- 100% des adjoints maternelles ont été admis
- 33,33% des adjoints élémentaires ont été admis
- La moitié des adjoints ont été admis
- 75% des CPC Faisant Fonction ont été admis

Croisement : situation professionnelle, épreuve pratique et options :Pour les présents

	ANALYSE DE PRATIQUE					ACTION DE FORMATION				
	GEN	AV	EPS	NUM	MAT	GEN	AV	EPS	NUM	MAT
Adj mat	1				1					
Adj elem	111					1	1	1		
CPC FF	11			1		1			1	
Coord REP	1									
Ens spé						1				
Forma aca									1	

Pour les admis

	ANALYSE DE PRATIQUE					ACTION DE FORMATION				
	GEN	AV	EPS	NUM	MAT	GEN	AV	EPS	NUM	MAT
Adj mat	1				1					
Adj elem						1		1		
CPC FF	11			1						
Coord REP	1									
Ens spé										
Forma aca										

Commentaires : cette suite d'informations appuie les analyses déjà évoquées.

Textes de référence : Arrêté du 20 juillet 2015 paru au JO du 22 juillet 2015 – Circulaire 2015-109 parue au BOEN du 23 juillet 2015

L'épreuve d'ADMISSIBILITE

Les attendus de l'épreuve.

Dans l'ensemble, les candidats ont assez bien perçu les attendus de cette épreuve et en connaissent le déroulement. Il sera nécessaire de préciser aux candidats s'ils peuvent ou non disposer de leur dossier annoté lors de la passation. Le jury a apprécié la capacité d'écoute et l'aisance communicationnelle des candidats. Il leur reste cependant à bien connaître la circulaire n° 2015-109 du BOEN n°30 juillet 2015 ; ils approfondiront ainsi le référentiel de compétences professionnelles de personnels enseignants et éducatifs.

Pour les candidats qui présentaient une option, il pouvait être judicieux d'appuyer « l'expérience professionnelle significative » sur cette option afin de communiquer au jury les raisons de ce choix.

Les rapports d'activité :

« Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Pour ce faire, le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de la formation. »

Les rapports, pour la grande majorité d'entre eux, sont conformes aux attentes. On note, dans l'ensemble, une bonne qualité d'écrit. Chacun d'eux ou presque respecte le format (5 pages hors annexes plus les rapports d'inspection) ; Les candidats qui sont parvenus à dépasser une simple description pour rentrer dans un questionnement, une analyse critique et une première projection vers le métier auxquels ils aspirent ont été particulièrement appréciés.

La présentation faisant usage du diaporama a été fréquente ; les candidats ont bien compris la nécessité de faire usage d'un outil de présentation. Cependant, le diaporama ne peut consister en une présentation similaire au rapport d'activité. L'usage raisonné du numérique sous-entend que celui-ci doit apporter une valeur ajoutée qui étaye les propos.

Présentation du parcours sur 15 min :

La communication est une compétence déterminante pour un formateur. La voix, la clarté de la syntaxe, le sens de la formule, la maîtrise du discours ont été valorisés par le jury.

Les candidats ont, en général, bien respecté les 15 min. Cette étape de présentation a été réellement préparée ; l'on déplore quelquefois une préparation trop « scolaire, récitative » qui ne laissait place à aucune spontanéité. Il conviendra de prendre une distance réflexive et critique, compétences d'un formateur en construction. Il ne s'agit pas de décrire un parcours mais bien de l'analyser et d'en faire ressortir les grands axes transférables notamment vers la formation.

Echange 30 minutes avec le jury

« L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement »

Ces échanges permettent au jury de mieux comprendre la vision que le candidat se fait du rôle du formateur. Il serait bon d'ailleurs à cette étape qu'ils se réfèrent aux quatre domaines de compétences du formateur. Le jury n'attend pas des réponses uniques aux questions qu'il pose mais il cherche, chez les candidats, une capacité à analyser pour répondre de façon posée et argumentée. Un futur formateur doit pouvoir prendre du recul pour analyser et interroger des situations variées. La référence aux lectures didactiques, pédagogiques et éducatives est ici souhaitable si et seulement si ces textes ont été compris.

Au niveau de l'aisance communicationnelle, les candidats doivent s'obliger, sans montrer de signes d'agacements ou d'enthousiasme exagéré, à entrer dans un échange avec le registre de langue adéquat, en montrant des capacités d'écoute et de dialogue.

Réussir cette partie de l'épreuve suppose un bon niveau d'information sur l'actualité du système éducatif (quelques imprécisions à ce propos) : la loi de refondation, les nouveaux programmes, les réformes en cours, l'éducation prioritaire, le rôle de l'ESPE...

En règle générale, cet échange n'a pas été préparé contrairement à l'exposé comme énoncé ci-dessus. Cette pratique de questionnements, de réflexion à partir de situations pédagogiques reste évasive.

Recommandations du jury pour l'épreuve de l'admissibilité :

Principes généraux :

- Connaître la circulaire parue le 20 juillet 2015 en y analysant tout particulièrement le référentiel de compétences professionnelles du formateur des personnels enseignants et éducatifs : se positionner sur les quatre domaines de compétences en appui sur son parcours professionnel et son souhait d'évolution de carrière.
- Développer un début de processus de changement de posture.

Expertise professionnelle, réflexion didactique, pédagogique :

- Connaître le socle commun, les programmes, la réflexion en cours sur quelques fondamentaux (lecture, écriture, enseignement des mathématiques), et sur quelques thématiques d'actualité.
- Maîtriser les enjeux du système éducatif, notamment sur l'accueil et la réussite de chacun des élèves. L'on approfondira les spécificités de l'éducation prioritaire, de l'accueil des élèves allophones, des élèves à besoins particuliers, notamment.

Capacité à se projeter sur les missions de formateurs :

- Capacité à analyser sa propre pratique et à l'étayer : savoir parler de ce que l'on maîtrise et de ce que l'on a encore à développer.
- Capacité à théoriser sa pratique en appui sur quelques ouvrages pédagogiques ou didactiques maîtrisés : assurer une veille sur les ouvrages de référence.
- Capacité à anticiper sur les difficultés d'un enseignant débutant et sur ses besoins.

Manifester son intérêt pour la formation :

- Connaître le fonctionnement de l'ESPE, créer des relations avec les conseillers pédagogiques, montrer un intérêt pour l'actualité éducative nationale et locale.

Les épreuves d'admission

« Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants au regard des quatre domaines de compétences, notamment :

- *Penser, concevoir, élaborer*
- *Mettre en œuvre, animer, communiquer*
- *Accompagner*
- *Observer, analyser, évaluer »*

Dans notre académie, les épreuves d'admission se sont trouvées, comme autorisé par la DGESCO, souvent en décalage : l'épreuve de pratique professionnelle se déroulant après la soutenance du mémoire. Le calendrier du CAFIPEMF superposait celui des visites d'évaluation des Professeurs d'Ecole Stagiaires des formateurs de l'ESPE. Cette organisation a cependant trouvé son efficacité quant à la rencontre entre le jury unique et les experts pour orienter les regards quant aux épreuves de pratiques professionnelles.

La grande majorité des candidats a excellemment préparé la première épreuve d'admission, en revanche la seconde (soutenance du mémoire) montre des écarts importants. L'esprit même de l'épreuve n'est pas toujours compris. En effet, l'arrêté du 20/07/2015 précise : « *la soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant à un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation. »*

Certains candidats ont éludé cette question de la formation pour se centrer sur une réflexion didactique ou un dispositif institutionnel, mettant le jury dans l'embarras pour évaluer leurs compétences naissantes de formateur.

L'épreuve de pratique professionnelle :

L'analyse de pratique :

« L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les examinateurs qualifiés »

« Les candidats ayant choisi une certification avec une option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie. »

Tous les candidats ont fait preuve de politesse et de bienveillance envers les Professeurs Enseignants Stagiaires. Certains entretiens passent à côté des enjeux didactiques incontournables ; ils manquent de structuration, de précision quant aux concepts clés de l'apprentissage, en passant souvent sous silence la structuration d'une séance, les étapes d'apprentissage et le vocabulaire spécifique inhérent à certains domaines disciplinaires. Les analyses se font trop souvent à partir de conseils organisationnels, des comportements d'élèves et à de modalités pédagogiques pas toujours adaptées aux situations d'apprentissage visées. Le candidat doit s'appliquer à analyser une séance observée, en définir des objectifs de conseils hiérarchisés et conduire le stagiaire vers une construction raisonnée de la remédiation à porter sur sa séance.

Recommandations aux candidats :

- Savoir créer un climat d'écoute et de dialogue en appui sur des constats valorisés ;
- Aider l'enseignant en formation à progresser à partir d'une critique constructive ;
- Faire réfléchir le stagiaire sur sa pratique sans aucun jugement ;
- Savoir construire avec le stagiaire des pistes d'amélioration ;
- Veiller à un équilibre du temps de parole ;
- Proposer au stagiaire de construire une conclusion synthétique des points importants.

Entretien avec le jury à propos de l'analyse de pratique menée

« L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant, à justifier des choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs. »

S'il est possible d'affirmer que cette première partie de l'épreuve de situation professionnelle a été très bien préparée, force est de constater que cet entretien n'a pas été anticipé et a souvent déstabilisé le candidat. En effet, au-delà de la présentation de l'analyse faite avec le candidat, le jury attend des justifications des choix opérés tant sur les points abordés que sur les non-dits normalement choisis à bon escient. Le futur formateur doit ici prendre du recul sur sa propre pratique. L'on note aussi, à cette étape, quelques candidats gênés par des méconnaissances didactiques, des manques de références théoriques étayées et des confusions dans les connaissances institutionnelles (regard sur les programmes d'autres cycles, notamment).

Au niveau de l'aisance communicationnelle, les candidats doivent s'obliger, sans montrer de signes d'agacements ou d'enthousiasme exagéré, à entrer dans un échange en utilisant un registre de langue adéquat, en montrant des capacités d'écoute et de dialogue.

L'animation d'une action de formation

« Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue »

Six de ces animations se sont déroulées dans les locaux de l'ESPE avec un public de PES sur leur temps de formation réservé aux circonscriptions. La dernière s'est vécue dans le gymnase d'un collège pour l'option EPS.

L'animation d'une action pédagogique est un exercice difficile, où le candidat doit concilier ses objectifs et des contenus de formation précis avec une démarche participative à même d'impliquer les participants. Ceux qui ont brillé dans cet exercice ont notamment montré leur capacité à gérer le temps, utiliser efficacement des phases de mise en commun, à proposer au moment opportun des ressources matérielles ou numériques et permis l'adhésion des stagiaires par leur implication réelle. L'on note quelques hésitations sur les données suivantes : place de l'encyclopédisme démontré par le formateur, alternance des modalités de travail, rôle des outils et supports, place de l'évaluation et du suivi

Textes de référence : Arrêté du 20 juillet 2015 paru au JO du 22 juillet 2015 – Circulaire 2015-109 parue au BOEN du 23 juillet 2015

de la formation. Le jury a apprécié les ouvertures offertes aux stagiaires : ressources, accompagnement et positionnement quant au vécu de la formation.

Recommandations aux candidats :

- Définir des objectifs hiérarchisés en appui sur le contexte de la formation ;
- Créer une véritable situation de communication ;
- Prendre en compte le vécu et les représentations des stagiaires ;
- Être attentif à leurs apports, à leurs questions et réactions ;
- Dégager des temps de synthèse intermédiaire ;
- Conclure sur ce qui a été construit.

Entretien avec le jury à propos de l'animation d'une action de formation

« L'entretien avec les examinateurs suit immédiatement l'animation de l'action de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée sur une problématique professionnelle. »

S'il est possible d'affirmer que cette première partie de l'épreuve de situation professionnelle a été très bien préparée, force est de constater que cet entretien n'a pas été anticipé et a souvent déstabilisé le candidat. En effet, les réflexions à mener à propos de la conception, de l'organisation et de l'animation étaient souvent confuses. Les candidats se sont souvent projetés sur du « ça a marché » sans pouvoir analyser les étapes essentielles de cette épreuve : préparation, vécu, évaluation, suivi et accompagnement. La posture réflexive à ce propos est encore à travailler afin d'installer chez les stagiaires une déconstruction-reconstruction quant à la problématique choisie. Il s'agira de n'installer aucune imprécision y compris dans sa propre analyse de la situation.

Au niveau de l'aisance communicationnelle, les candidats doivent s'obliger, sans montrer de signes d'agacements ou d'enthousiasme exagéré, à entrer dans un échange en utilisant un registre de langue adéquat, en montrant des capacités d'écoute et de dialogue.

Le mémoire professionnel et sa soutenance

« Le mémoire professionnel est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences ; Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et à l'améliorer. (...) Il vise à évaluer sa capacité à :

- *Etablir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation,*
- *Articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle,*
- *Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles,*
- *Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents),*
- *Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.»*

Cette nouveauté, depuis 2015, est encore mal comprise. Il s'agira de reprendre les mots suivants : **problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation – questionnement – articulation – objectifs précis – hypothèses opérationnelles – démarche d'expérimentation et méthodologie rigoureuse.**

Le tout doit être formulé clairement, étayé afin de permettre une réflexion cohérente. Il ne suffit pas d'exposer de grandes connaissances théoriques, de proposer des traitements numériques de quelques données pour garantir de la rigueur des analyses proposées. La problématique est essentielle ; elle doit être explicite en introduction du mémoire et inviter le lecteur à vouloir s'emparer des hypothèses et du traitement expérimental de la réponse. Les parties théoriques doivent trouver une résonance justifiée dans la partie expérimentale.

Enfin, et c'est là que les candidats ont souvent chuté, il est déterminant que la réflexion menée et analysée concerne l'accompagnement ou la formation à partir des quatre domaines de compétences du formateur notamment. Trop de candidats ont choisi des problématiques ne

relevant pas du champ imposé par les textes, mais bien davantage du champ didactique ou pédagogique, voire de dispositifs institutionnels. Les candidats devront s'appuyer sur les essais-erreurs menés lors de leurs visites ou actions de formation menés avec les circonscriptions.

Recommandations aux candidats :

Pour la forme :

S'obliger à respecter les contraintes d'écriture définies : 20 à 30 pages – marge de 2,5cm en haut et en bas – interligne de 1,5cm – police en times roman ou Arial – taille des caractères de 12 ;

- S'obliger à ne qualité de la langue : registre, syntaxe, orthographe ;
- Respecter la qualité de présentation : soin et lisibilité ;
- Organiser son propos en présentant un plan et en le respectant : sommaire, pagination, notes de bas de page ;

Pour le fond

- Décrire une étape de la réflexion aboutie ou non en appui sur une problématique repérée et des contenus maîtrisés ;
- Répondre à un véritable questionnement professionnel à partir de problèmes pédagogiques rencontrés ;
- Etayer avec des références théoriques adaptées et maîtrisées ;
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche : observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents ;
- Proposer une stratégie d'accompagnement ou de formation ;

La Soutenance

« La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- *Se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;*
- *Analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment) ;*

Textes de référence : Arrêté du 20 juillet 2015 paru au JO du 22 juillet 2015 – Circulaire 2015-109 parue au BOEN du 23 juillet 2015

- *Discuter des fondements des hypothèses retenues ;*
- *Relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements. »*

La soutenance reprend trop souvent les éléments déjà présents dans le mémoire sans améliorer son contenu. Il appartient au candidat de se détacher de son écrit pour en présenter les axes essentiels, les intérêts, les limites et les prolongements possibles. Tous les candidats ont effectué leur prestation avec un power point plus ou moins bien utiles ou maîtrisés. Rares sont ceux qui en ont montré l'intérêt, la plus-value au regard de leur problématique. Le candidat doit maîtriser le vocabulaire utilisé puisque le jury saura vérifier les connaissances inhérentes à ce lexique pédagogique, didactique ou professionnel. Il est attendu des candidats une grande maîtrise de la langue orale en adéquation avec la situation d'énonciation de l'épreuve.

Recommandations aux candidats

- Préparer son intervention en évitant la redondance avec le mémoire.
- N'utiliser les supports numériques que pour apporter une réelle plus-value.
- Dépasser le cadre de l'expérimentation et se projeter sur une situation de formation.
- Projeter son travail de recherche vers une évolution de pratiques voire d'axes de formation envisageables, sans doute dans la conclusion.
- Eviter les références trop anciennes ou éloignées des recherches actuelles.
- S'exercer en éprouvant sa soutenance auprès de publics divers sur un registre de langue soutenu.
- Introduire des nuances, des suggestions maîtrisées afin d'orienter les interrogations du jury.

Entretien avec le jury à propos du mémoire professionnel et de sa soutenance.

Les candidats doivent se préparer à cet entretien qui leur demande des compétences communicationnelles en acceptant notamment d'entrer dans l'échange avec le jury. Les réponses aux questions se doivent être claires et précises en appui sur une réflexion authentique et des connaissances avérées. Le jury appréciera que les candidats acceptent la controverse et prennent de la distance, qualité indispensable

Textes de référence : Arrêté du 20 juillet 2015 paru au JO du 22 juillet 2015 – Circulaire 2015-109 parue au BOEN du 23 juillet 2015

lorsqu'un formateur est face à un groupe de stagiaires en formation. Le candidat doit saisir les opportunités qui lui sont offertes pour démontrer sa capacité à se projeter dans les fonctions attendues.

Au niveau de l'aisance communicationnelle, les candidats doivent s'obliger, sans montrer de signes d'agacements ou d'enthousiasme exagéré, à entrer dans un échange en utilisant un registre de langue adéquat, en montrant des capacités d'écoute et de dialogue.

L'on n'oubliera pas que cet entretien est une occasion de démontrer sa capacité à s'engager dans une nouvelle posture professionnelle à partir de nouvelles compétences que sont celles d'un formateur.